Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 30 (1892)

Heft: 13

Artikel: Vouliez ou voulussiez ?

Autor: D.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-192863

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1856. En 1860, il alla faire une visite à M. Kamm, qui venait d'ouvrir son café, fraîchement réparé et garni de glaces séparées par d'élégants panneaux. Incontestablement, le café du Grand-Pont était alors le premier et le plus grand des cafés de la ville. M. Widmer en examina les détails, félicita son collègue et se dit à part lui: « C'est bien, mais j'espère faire mieux encore. »

En effet, en 1862, le Casino, fermé depuis assez longtemps pour laisser le champ libre aux nombreux ouvriers qui travaillaient à sa restauration, s'ouvrit tout à coup et se présenta au public lausannois dans une toilette splendide.

C'était le jour de la Ste-Barbe; les artilleurs fêtaient leur patron avec grand apparat, et, après une promenade en ville et un exercice de tir à Ouchy, le cortège se rendit au Casino. En entrant au café, un artilleur sort une étoupille de sa poche, la place sur le bord du billard, allume la mèche, et pouf! vers le plafond, qui était alors frais et moulé comme une tourte sortant de chez le pâtissier.

Décrire la royale colère du chef de l'établissement à la vue d'un pareil attentat est impossible; toute l'artillerie allait être congédiée, lorsque les plus grosses épaulettes intervinrent. L'orage se calma, et quelques jours après le plafond avait repris toute sa blancheur.

Le local du Casino n'avait pas son pareil à Lausanne; tout y avait été fait largement, richement et avec goût. Dans les deux salles du café se succédaient sans intervalles de superbes glaces dans lesquelles se reflétaient les lustres dorés et éblouissants de lumière. Des banquettes mollement rembourrées occupaient les angles, des tables de marbre y étaient symétriquement disposées et une magnifique cheminée y distribuait une douce chaleur. Pour les joueurs, un billard excellent; pour les lecteurs, une collection des meilleurs journaux suisses et étrangers.

Chacun voulait voir le Casino, même les dames qui y accompagnaient leurs maris, tout en jetant de temps en temps, dans les grandes glaces, un regard furtif pour juger de l'effet de leur toilette.

En été, ce local offrait un attrait de plus, en ouvrant ses trois portes sur le jardin ombragé d'accacias, de charmilles et de tulipiers. Le soir, concert donné par la Chapelle de St-Gall ou d'autres artistes.

M. Widmer prit même à sa charge la restauration de la grande salle, utilisée pour les conférences, les expositions horticoles, artistiques et industrielles; et sa petite scène suppléa pendant longtemps à l'ancien théâtre.

C'est sur cette pauvre petite scène du Casino, qu'outre nos sociétés lausannoises, se produisirent une foule d'artistes d'origine, de célébrité et de mérites divers. On y vit successivement paraître Levassor, comique français, Becker, célèbre violoniste; Sivori; les danseurs espagnols; la fameuse danseuse Petraca; les Spectres d'un physicien ambulant; Myr, l'homme à la poupée; Achille et sa troupe; l'exposition de Gorilles; la femme de sept pieds; les frères Dawenport; le traîneau avec lequel Napoléon passa la Bérésina; la Patti; Vieutemps; les sœurs Milanolo; Ravel, Brasseur, etc., etc.

Tel fut ce Casino où s'installa provisoirement, en 1874, le Tribunal fédéral.

Vouliez ou voulussiez?

L'est on bi l'osé què l'agace, dit un proverbe vaudois, ma quand on lo vai ti lè dzo, l'ennouyè. (C'est un bel oiseau que la pie; mais quand on le voit tous les jours, il ennuie).

Il en est de même de l'imparfait du subjonctif, dont l'application rigoureuse est désagréable à l'oreille, témoin l'épître ci-dessous, publiée déjà dans le *Conteur* il y a plus de douze ans et qui amusera encore un grand nombre de vos lecteurs. Cette épître m'est remise en mémoire par les faits qui se sont passés au Gymnase, et au sujet desquels on a incriminé l'emploi du *présent* au lieu de l'*imparfait* du subjonctif, dans une phrase du directeur de cet établissement, citée par les journaux.

Lisez, du reste, au sujet de ces temps du verbe, ce que dit Littré au mot que, 2º remarque:

« Je voudrais qu'il vienne ou qu'il vînt: L'imparfait exprime une contemporanéité: quand j'avais de l'argent, je le dépensais. Semblablement, le conditionnel exprimant une contemporanéité avec la condition, on met à l'imparfait le verbe du membre où la condition est exprimée: Si j'avais de l'argent, je le dépenserais. Semblablement enfin, on met l'imparfait du subjonctif dans le membre subordonné: Si j'avais de l'argent, je le dépenserais de manière qu'il profitât. Mais cela est une pure affaire d'oreille ; la syntaxe n'y est pour rien; bien plus l'idée est non d'un passé, mais d'un futur; et il serait peu usité, mais non fautif, de dire : de manière qu'il profite. Cette liberté devient encore plus effective quand le conditionnel est pris absolument et sans condition exprimée; alors il est non seulement permis de mettre le présent du subjonctif, mais, la plupart du temps, cela vaut mieux que l'imparfait et est moins apprêté et moins puriste: Je voudrais qu'il vienne ou qu'il vînt ; il me serait agréable que cela se fasse ou se fît; je désirerais que vous passiez chez moi, et non que vous passassiez, etc. »

Rien de plus correct, par conséquent, que de dire, comme l'a fait le directeur du Gymnase: « Nous serions heureux que vous *vouliez* bien oublier, etc. » Voici maintenant l'épitre d'un puriste amoureux dont nous venons de parler et les réflexions qu'elle suggéra.

> Oui, dès l'instant où je vous vis, Beauté féroce, vous me plûtes; De l'amour qu'en vos yeux je pris, Sur-le-champ vous vous aperçûtes. Mais de quel air froid vous reçûtes Tous les soins que je vous rendis; Combien de soupirs je perdis; De quelle cruauté vous fûtes! Pour les vœux que je vous offris, En vain, je priai, je gémis; Dans votre dureté vous sûtes Mépriser tout ce que je fis. Même un jour je vous écrivis Un billet tendre que vous lûtes, Et je ne sais comment vous pûtes Voir de sang-froid ce que j'y mis. Ah! fallait-il que je vous visse, Fallait-il que vous me plussiez, Qu'ingénûment je vous le disse, Qu'avec orgueil vous vous tussiez? Fallait-il que je vous aimasse, Que vous me désespérassiez, Et qu'en vain je m'opiniâtrasse, Et que je vous idolâtrasse Pour que vous m'assassinassiez?

« O cher confrère, ajoute un ami de l'auteur de cette épître, il faudrait que vous vous cuirassassiez d'une triple armure, que vous vous entêtassiez et que vous chassassiez de votre cœur tout sentiment de pitié; il faudrait que vous ne vous humanisassiez point et que vous voulussiez nous exaspérer pour nous condamner à l'imparfait du subjonctif à perpétuité. »

L'exemple. — Nous avons vu avec plaisir plusieurs de nos journaux exprimer leur répugnance au récit de l'exécution capitale qui a eu lieu l'autre jour à Lucerne, l'horreur de cette peine ne correspondant plus avec les mœurs de notre époque.

Et qu'on ne vienne plus nous dire que la peine de mort est un exemple qu'il est nécessaire de donner au peuple dans le but de diminuer le nombre des crimes. On en a reconnu depuis longtemps l'inefficacité. En voici une nouvelle preuve:

Sous le titre: Le crime de la rue de Charenton, chacun a lu, à la troisième page des petits journaux français, qu'on s'arrache au guichet de nos kiosques, l'histoire d'un jeune homme de 16 ans nommé Drevelle, qui vient d'assassiner son patron. Eh bien, nous lisons à ce sujet, dans un journal de Paris, les réflexions suivantes:

« Le sang-froid avec lequel Anastay a perpétré un assassinat soigneusement prémédité, le calme qu'il a montré pendant les débats, le débordement de publicité qui s'est fait autour de son nom, et cette auréole à la Bruant que mettent les causes célèbres au front des meurtriers de marque, ont monté la tête au jeune Dre-